

## **Rapport n°14**

### **Designazione di i raprisentanti à u cunsigliu sindacale di a scola naziunale di musica è di ballu di a regione Corsica per u Cunservatoriu Henri Tomasi**

Désignation des représentants au syndicat mixte de gestion du conservatoire de musique et de danse de Corse Henri Tomasi

L'article 2.2 des statuts du syndicat mixte de gestion du conservatoire de musique et de danse de Corse Henri Tomasi précise que le comité syndical est composé de douze délégués dont :

- Six représentants de la Collectivité de Corse (dont le Président du Conseil exécutif et le Président de la commission du développement social et culturel) ;
- Trois représentants de chaque commune et de leurs suppléants.

Les délégués du Comité Syndical, sont élus au sein de leur assemblée délibérante à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité simple au second tour le cas échéant. Les suppléants de chaque membre sont élus dans les mêmes conditions et pour la même durée.

Il convient ainsi d'élire les délégués appelés à siéger au Comité Syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire de musique et de danse de Corse Henri Tomasi.

Il est procédé au vote à scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

#### **En conséquence, il est proposé de :**

- Procéder à l'élection des trois délégués titulaires et trois délégués suppléants appelés à siéger au comité syndical mixte de gestion du conservatoire de musique et de danse de Corse Henri Tomasi suivants :

#### **Titulaires :**

- Madame Mattea Lacave
- Madame Joséphine Natali
- Monsieur Philippe Vignoli

#### **Suppléants :**

- Madame Marie Stromboni
- Madame Anne-Marie Carrier
- Madame Emmanuelle Luciani